

Résolution 553

pour la création d'une commission ad hoc « Justice 2010 »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'adoption le 17 juin 2005 de la Loi sur le Tribunal fédéral;
- l'obligation de prévoir, d'ici au 1^{er} janvier 2009, le contrôle des décisions administratives par un tribunal supérieur statuant en dernière instance cantonale;
- l'adoption le 5 octobre 2007 du nouveau Code de procédure pénale et sa probable entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010;
- le projet de Code de procédure civile suisse;
- la nécessité pour le canton de Genève d'apporter avant les échéances les modifications législatives;
- le bref délai à disposition du parlement genevois pour approfondir les questions et adopter ces modifications;
- la surcharge de la Commission judiciaire et de la police et de la Commission législative;
- le préavis favorable de ces deux commissions au sujet de la création d'une commission *ad hoc*;

invite le Grand Conseil

à créer une commission *ad hoc*, composée de 9 membres du Grand Conseil, chargée de traiter les objets ayant trait à la réforme de la justice.